

Monsieur ESPENEL Jean Jacques

à Monsieur le Préfet du Finistère

9 rue Sainte Genviève  
29217 LE CONQUET

42 bd Duplex  
29200 QUIMPER

Objet: « Consultation extension de la réserve naturelle d'Iroise »

Monsieur Le Préfet,

Vous avez ouvert à la consultation publique le dossier du projet d'extension de la réserve naturelle d'Iroise.

Je m'adresse à vous en votre qualité de représentant de l'État garant de la protection de l'environnement, pour apporter ma contribution.

Protéger la biodiversité exceptionnelle des îles de la réserve biologique de l'Iroise n'a de sens que si l'on prend en considération toutes les actions de l'Homme, car il ne suffit pas de protéger cet espace de la présence physique de l'Homme et de fermer les yeux sur les actions invisibles des ondes qui lors de la manifestation du G7 qui s'est déroulé du 4 au 7 septembre 2019 au Conquet ont fait fuir tous les oiseaux marins et terrestres, disparaissant du paysage conquétois durant plusieurs semaines avant de réapparaître un mois après, dont on ne sait combien on disparu. Si l'usage de ces ondes utilisées par des technologies de surveillance, telles que les détecteurs de drones,, les hélicoptères de surveillance et autres IMSI-catchers ont porté atteinte à la vie des oiseaux c'est toute la biodiversité, dont l'humain fait partit, qui a été atteinte.

La réserve naturelle d'Iroise ne peut être considérée comme un sanctuaire que si elle est préservée de toutes pollution d'ondes électromagnétiques dont la dose actuellement importante attendra un taux critique avec la prolifération inquiétante des antennes et satellites attribuée à la 5G, pour lequel aucune étude scientifique indépendante n'a été menée.

Le projet d'extension de la réserve naturelle d'Iroise n'a de sens que si l'État français et les scientifiques concernés sont capables de prendre en compte le problème dans sa globalité, sans exclusive aucune et de réaliser les études d'impacts des technologies humaines en respect du droit constitutionnel de la Charte de l'environnement et dans l'intérêt de la collectivité.

La préservation de la biodiversité est devenue une obligation sociétale car le nombre d'espèces vivantes est en déclin. Les hyménoptères, comme les abeilles ou les fourmis, voient leurs populations menacées de disparition de plus de 50 %, contribuent à l'alimentation des oiseaux et à la pollinisation des végétaux.

Les oiseaux dont les comptages réguliers révèlent leur déclin n'exclue pas les oiseaux marins comme les Pétrel tempête, Pingouin torda, Goéland cendré, Goéland cendré et le Sterne hansel.

Alors si ce projet va dans cette direction, j'y apporte ma caution.

Le Conquet, le 23 juillet 2020

**Signé**

jean jacques ESPENEL